



EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du  
JEUDI 19 NOVEMBRE 2020 à 19 h 00  
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

**OBJET** : D1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Date de convocation** : ..... 13 novembre 2020

**Nombre de conseillers en exercice** : ..... 29

**Nombre de présents** ..... 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Jean-Marc REGNIER, Jocelyne PELETTE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Ludovic BOUTILLIER, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés ayant donné pouvoir** : ..... 5

Jean-Louis BORDESSOULES à Cyril CHAPPET ; Anne-Marie BREDECHE à Cyril CHAPPET ; Houria LADJAL à Matthieu GUIHO ; Natacha MICHEL à Mme la Maire ; Micheline JULIEN à Ludovic BOUTILLIER.

**Absents excusés** : ..... 2

Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Henoah CHAUVREAU.

**Absent** : ..... 1

Patrick BRISSET

**Présidente de séance** : Françoise MESNARD, Maire

**Secrétaire de séance** : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (10) est atteint (article 6 de la Loi N° 2020-1379 du 14 novembre 2020) et ouvre la séance.

\*\*\*\*\*

Hôtel-de-Ville - BP 10082  
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex  
Tél. : 05 46 59 56 56  
Fax : 05 46 32 29 54  
www.angely.net

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20201119-  
2020\_11\_D1-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 20 novembre 2020  
Affiché le 20 novembre 2020

## N° 1 - Compte rendu des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Rapporteur : Mme la Maire

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du Conseil municipal du 28 mai 2020 portant délégation à Mme la Maire pour la durée de son mandat, je vous rends compte des décisions que j'ai prises depuis la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2020.

**Décision N° 17 du 8 octobre 2020** : Suppression de la régie de recettes « Manifestations culturelles » à compter du 10 octobre 2020 – Fonds de caisse de 50 € remis au comptable public le 25 septembre 2020.

**Décision N° 18 du 12 octobre 2020** : Dans le cadre du développement de sa boutique et de l'organisation de sa prochaine exposition temporaire, le musée des Cordeliers acquiert 30 exemplaires du livre « Le cognac, Une fabuleuse aventure » de Gilles Bernard. Sur ces 30 exemplaires, 1 sera mis de côté pour présentation. 29 exemplaires seront proposés à la vente, dont le prix est fixé comme suit :

- livre à l'unité : 9,90 €

**Décision N° 19 du 19 octobre 2020** : Dans le cadre du dispositif Bourse Esprit d'Entreprendre, attribution d'une subvention de 1 000 € à l'entreprise individuelle représentée par M. Selim ROUSSEL pour soutenir son projet de création d'un restaurant café-théâtre, comédie-club « Le Contre-Pied ».

**Décision N° 20 du 19 octobre 2020** : Dans le cadre du dispositif Bourse Esprit d'Entreprendre, attribution d'une subvention de 2 000 € à l'entreprise individuelle représentée par Mme Aurélie ABILY pour soutenir son projet de reprise d'un salon de coiffure « Le salon de l'horloge ».

**Décision N° 21 du 19 octobre 2020** : Dans le cadre du dispositif Bourse Esprit d'Entreprendre, attribution d'une subvention de 2 500 € à l'entreprise individuelle représentée par Mme Chantal PRADIN pour soutenir son projet de création d'un bar « Le Chrisly ».

**Décision N° 22 du 28 octobre 2020** : Dans le cadre du développement de sa boutique et de son exposition temporaire « L'Odyssée du cognac angevin », le musée des Cordeliers acquiert 150 magnets avec 3 visuels différents. Sur ces 150 exemplaires, 9 seront mis de côté : 3 pour présentation et 6 pour dons et cadeaux. 141 exemplaires seront proposés à la vente, dont le prix est fixé comme suit :

- magnet « L'Odyssée du cognac angevin » à l'unité : 4 €.

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20201119-  
2020\_11\_D1-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 20 novembre 2020  
Affiché le 20 novembre 2020

**MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX :**

**Objet du marché : Sanitaire public automatique**

Date du marché : 30/09/2020

Montant du marché : 39 952,00 € HT

Attributaire du marché : SAGELEC - 44154 ANCENIS CEDEX

**Objet du marché : Renforcement de chaussées programme 2020**

Date du marché : 29/09/2020

Montant du marché : 219 974,00 € HT

Attributaire du marché : SEC TP - 17770 ST HILAIRE DE VILLEFRANCHE

**MARCHÉS PUBLICS DE SERVICES :**

**Objet du marché : Marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces R+1 et hangar de la salle de spectacle EDEN**

Date du marché : 28/09/2020

Montant du marché : 25 700,00 € HT

Attributaire du marché : LAMBERT & DEGAS ARCHITECTURE - 17770 BURIE

**Objet du marché : Marché de maitrise d'œuvre pour la construction d'une halle multisports**

Date du marché : 15/10/2020

Montant du marché : 39 820,00 € HT

Attributaire du marché : BREL ARCHITECTURE - 33000 BORDEAUX

**Le Conseil municipal a pris acte des décisions prises depuis le Conseil municipal du 24 septembre 2020.**

**Pour extrait conforme,  
La Maire,  
Conseillère régionale,  
Françoise MESNARD**

**TÉLÉTRANSMIS AU  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ**  
sous le n° 017-211703475-20201119-  
2020\_11\_D1-DE  
Accusé de réception Sous-préfecture  
le 20 novembre 2020  
Affiché le 20 novembre 2020

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.